

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 27 septembre 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-89**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 27 septembre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 17 septembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

6.4. Attribution d'une subvention à une association étudiante.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du conseil de Polytech Tours du 20 septembre 2021,

Exposé de la décision :

Polytech Tours souhaite verser une subvention d'un montant de 11 000€ au bureau des élèves (BDE). Etant donné que la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université pour verser des subventions aux associations étudiantes est limitée à 2 500€, le conseil d'administration doit en approuver le versement.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du versement d'une subvention d'un montant de 11 000 € au bureau des élèves (BDE).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièces jointes :

- pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 29 septembre 2021

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

30 SEP. 2021

Transmise au Recteur le :

30 SEP. 2021

Extrait du Conseil plénier

Séance du lundi 20 septembre 2021

- Subvention à l'association du BDE de Polytech Tours.

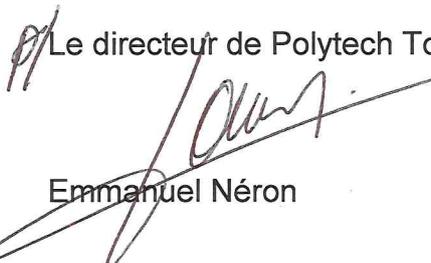
Le conseil de Polytech Tours est appelé à se prononcer sur la demande de subvention au Bureau des Elèves (BDE) de Polytech Tours.

Après exposé du bilan moral et du bilan financier 2020/2021, les représentants du BDE présentent le budget prévisionnel 2021/2022 et sollicitent le conseil de Polytech Tours pour le versement de la subvention suivante : 11.000 euros (Onze mille euros).

Une subvention de 11.000 € (Onze mille euros) est donc proposée au vote du conseil pour la participation de Polytech Tours aux activités du BDE.

Le Président du conseil soumet au vote l'attribution d'une subvention de 11.000 € (onze mille euros) à l'association du BDE de Polytech Tours :

Le versement d'une subvention de onze mille euros est approuvé à l'unanimité des membres présents.

 Le directeur de Polytech Tours

Emmanuel Néron

Réf. : GALA 2021

DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE

LE PRÉSIDENT

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget, notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la circulaire du Premier ministre en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-52 du conseil d'administration en date du 7 juin 2021 portant délégation de pouvoir au Président de l'université ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection d'Arnaud Giacometti en qualité de Président ;

Vu la délibération du conseil de POLYTECH en date du 20 septembre 2021 approuvant l'attribution d'une subvention ;

Vu la délibération n°2021-90 du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant l'attribution de la subvention ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est attribué une subvention au Bénéficiaire suivant, pour la réalisation du projet décrit en annexe de la présente décision :

Association BDE POLYTECH TOURS,
7 avenue Marcel Dassault, 37200 TOURS
Représentée par Lucas VERINES, son Président,
N° SIRET : 50783219400017

Article 2 : L'université s'engage à verser au Bénéficiaire une subvention de Onze mille euros (11000 €) conformément au budget prévisionnel figurant annexe.

Cette subvention n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet. Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu en annexe.



Article 3 : La subvention énoncée à l'article 2 est versée en une seule fois sur le compte du Bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de la signature de la présente convention :

N° IBAN : FR7630003021300005090638773

BIC : SOGEFRPP

Pour l'université de Tours, la dépense est imputée à l'adresse budgétaire suivante :

Centre financier :	E3Z
Centre coût :	E3ZC1
Eotp	E_ACO1_01
Destination	D1022
Compte-budgétaire	65781800
N° fournisseur Sifac	5726

Article 4 : Le Bénéficiaire ne peut reverser les subventions en tout ou partie à une autre structure, sauf autorisation expresse de l'université.

Article 5 : En contrepartie de la subvention, le Bénéficiaire s'engage :

- à faire état du soutien de l'université et de l'unité de formation et de recherche lors de ses manifestations et dans ses publications ;
- à apposer ou faire apposer le logotype de l'université et de l'unité de formation et de recherche sur l'ensemble des supports de communication, publications et lors des interventions ou présentations dans le cadre d'opérations de relations publiques et presse réalisés dans le cadre du projet énoncé en annexe de la présente décision.

Article 6 : Le Bénéficiaire présente à l'université dans les deux mois qui suivent la fin d'exécution du projet énoncé en annexe :

- un compte-rendu financier ;
- un rapport d'activité.

Article 7 : L'université pourra diligenter à tout moment des contrôles afin de vérifier la bonne exécution de la présente décision par le Bénéficiaire. Le Bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Tout refus de communication desdits documents entraîne le reversement de la subvention.

Article 8 : En cas de violation d'une ou plusieurs obligations énoncées dans la présente décision (utilisation de la subvention pour la réalisation d'un autre projet, modification substantielle du projet sans accord écrit de l'université, non-communication du bilan moral et financier, etc.), l'université met en demeure le Bénéficiaire par courriel de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements.

En l'absence de réponse ou de régularisation dans un délai déterminé par l'université, celle-ci peut ordonner, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, le reversement de toutes les sommes versées.

Fait à Tours, le 21 septembre 2021.

Arnaud GIACOMETTI

Président de l'université

Budget prévisionnel BDE 2021-2022 Polytech Tours	Dépenses	Recettes	Balance
Adhésions	0,00 €	6 000€	6 000,00 €
Intégration			
Groupes d'intégration	-640,00 €	0,00 €	-640,00 €
Barbecue	-407,75 €	600,00 €	192,25 €
Evenement Intégration en salle	-3 150,00 €	3 444,00 €	294,00 €
Plan d'intégration Peip	-4 552,00 €	4 500,00 €	-52,00 €
Petit déjeuner Premier jour	-408,00 €	0,00 €	-408,00 €
Petit déjeuner DI	-104,80 €	120,00 €	15,20 €
Petit déjeuner DA	-104,80 €	120,00 €	15,20 €
Petit déjeuner DMS	-104,80 €	120,00 €	15,20 €
Petit déjeuner PEIP	-104,80 €	120,00 €	15,20 €
WEA	-33 216,50 €	29 250,00 €	-3 966,50 €
Total	-42 793,45 €	38 274,00 €	-4 519,45 €
Événements			
Evenement Halloween	-700,00 €	1 020,00 €	320,00 €
Noël	-2 600,00 €	2 620,00 €	20,00 €
barbecue été	-250,65 €	300,00 €	49,35 €
Total	-3 550,65 €	3 940,00 €	389,35 €
Dépenses de fonctionnement			0,00 €
Adhésions FEDERP et BNEI	-400,00 €		-400,00 €
Frais de fonctionnement	-3 545,95 €	0,00 €	-3 545,95 €
Remboursements Forum	-5 083,87 €	5 083,87 €	0,00 €
Total	-9 029,82 €	5 083,87 €	-3 945,95 €
Investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions clubs (reliquat 2020/2021)		7 750,74 €	7 750,74 €
BDS	-3 500,00 €		-3 500,00 €
ARFIT	-523,90 €		-523,90 €
Studio B	-4 446,79 €		-4 446,79 €
BDA	-1 361,00 €		-1 361,00 €
Atelier	-406,00 €		-406,00 €
ISF	-1 525,00 €		-1 525,00 €
Club Nature	-800,00 €		-800,00 €
Foyer	-800,00 €		-800,00 €
La Prod	-2 415,00 €		-2 415,00 €
Kfet	-703,00 €		-703,00 €
La Cave	-1 694,00 €		-1 694,00 €
Total	-18 174,69 €	7 750,74 €	-10 423,95 €
Subventions Partenariats	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Subventions Polytech	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
TOTAL	-73 548,61 €	73 548,61€	0,00 €